Département de l'Isère

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE

L'an deux mille vingt deux, le 20 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 13 Nombre de présents : 13

<u>Etaient présents</u>: MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICORELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, GODET Arnaud, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth.

Date de la convocation : 13 janvier 2022

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Objet de la délibération : Désignation nouveaux délégués titulaire et suppléant – TE 38

Considérant l'adhésion de la commune à Territoire d'Energie Isère (TE38) ;

Considérant la nécessité, suite à la démission d'un conseiller, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38;

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de TE38;

VU la délibération d'adhésion à TE38;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne par 13 voix pour :

- M. Régis HUMBERT délégué titulaire et M. Serge MERCIER délégué suppléant du conseil municipal au sein de TE38.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 20 janvier 2022

Le Maire, Serge MERCIER

